

Le 12 août 2009

L'Honorable James Michael Flaherty  
Ministre des Finances  
Chambre des communes  
Ottawa ON K1A 0A6

Monsieur le ministre,

Lors de l'adoption de la loi sur la participation publique au capital d'Air Canada en 1988, le gouvernement conservateur, sous la gouverne de l'honorable Brian Mulroney, a pris position de faire respecter la loi sur les langues officielles du Canada, de maintenir le siège social d'Air Canada à Montréal et de protéger les emplois reliés aux centres d'entretien et de révision dans les villes de Winnipeg et Mississauga et dans la Communauté urbaine de Montréal.

Nous, la section locale 1751 de l'AIMTA vous demandons à vous le ministre des finances du Canada, de faire respecter la loi sur la participation publique au capital d'Air Canada tel que stipulé par le Décret désignant le ministre des finances comme ministre chargé de l'application de ladite loi.

En 2007, Air Canada a vendu 70 % de ses services techniques (ACTS) à un consortium formé de la firme de placement Sageview Capital et de KKR Private Equity Investors, le fonds coté à la Bourse Euronext de la firme d'investissements Kohlberg Kravis Roberts & Co de New York.

En vendant 70 % des services techniques d'Air Canada, les administrateurs ont contrevenu à la loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, qui indique à la section 6 d), Stipulations obligatoires des clauses de prorogation, que des dispositions l'obligeant à maintenir les centres d'entretien et de révision dans les villes de Winnipeg et Mississauga et dans la Communauté urbaine de Montréal;

Afin de respecter l'obligation de maintenir les centres d'entretien et de révision dans les villes citées ci-haut, Air Canada doit être propriétaire majoritaire des services techniques d'Air Canada (ACTS) devenus maintenant Aveos. En vendant 70 % des services techniques d'Air Canada, Air Canada n'est plus apte à maintenir son obligation en vertu de la loi, étant donné qu'elle n'est plus propriétaire majoritaire.

.../2

Le 12 août 2009

L'Honorable James Michael Flaherty  
Ministre des Finances

Autre point important de la loi, la section 2, Incompatibilité, stipule que:

(3) Les dispositions de la présente loi l'emportent sur les dispositions incompatibles de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, de ses textes d'application ou de toute autre mesure prise sous son régime.

Pour démontrer l'importance de la loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, elle a reçu la sanction royale, et de plus, elle est liée à la reine comme indiqué à la section 3, Obligation de Sa Majesté :

La présente loi lie Sa Majesté du chef du Canada ou d'une province.

La section locale 1751 s'engage à prendre toutes les mesures dont elle dispose pour faire respecter la loi sur la participation publique au capital d'Air Canada, afin de protéger les emplois de ses membres. La section locale 1751 s'engage faire du lobbying auprès des politiciens, poursuivre Air Canada en justice, envoyer un bref de mandamus afin de demander au gouvernement d'appliquer la loi, faire des pétitions auprès de ses membres, faire des manifestations en appui à la loi à travers le pays et à Ottawa, contacter les médias, etc...

Afin de vous démontrer que nous ne sommes pas seuls à penser que les administrateurs d'Air Canada en vendant 70 % des services techniques d'Air Canada (ACTS) ont agi dans l'illégalité en ne respectant pas cette loi. Voici ceux qui partagent notre opinion :

Maître Julius Grey a envoyé une lettre à Monsieur Calin Rovinescu, Président d'Air Canada qui stipule :

"The law governing Air Canada stipulates that the repair facilities of Montreal and Winnipeg cannot be abandoned by the company." We consider this unlawful and an attempt to do indirectly what it cannot do directly."

Le bureau de Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois a écrit :

"Permettez-nous de vous aviser que suite à un examen approfondi de votre lettre, il nous est apparu comme essentiel qu'Air Canada se soumette à l'application de ladite loi, édictée pour elle et qu'elle ne peut s'y soustraire. Au cas où l'esprit de la Loi sur la participation publique d'Air Canada ne serait pas respectée par cette société, il appartiendrait au gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires pour que celle-ci soit effectivement appliquée. "

Le 12 août 2009

L'Honorable James Michael Flaherty  
Ministre des Finances

Lors de la période de questions vendredi le 13 février 2009, monsieur Mario Laframboise, critique en matière des transports pour le Bloc Québécois, a posé des questions à la chambre des communes à monsieur Mike Lake et a aussi posé des questions au comité des transports concernant le non respect par Air Canada de la loi sur la participation au capital d'Air Canada.

Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois, lors de sa présence à la manifestation du 5 juin 2009 pour le respect de «Air Canada Act» à dit: Comment peut-on qualifier un pays et une compagnie qui en période de crise veut exporter des emplois dans d'autres pays. C'est complètement ridicule d'un point de vue économique, non seulement c'est vos jobs à vous, mais c'est aussi des impôts qui rentrent au Canada.

L'honorable Marlene Jennings du parti libéral et députée Notre-Dame-de-Grâce – Lachine lors de sa présence à la manifestation du 5 juin 2009 pour le respect de «Air Canada Act» à dit: De voir une compagnie violer la loi qui la régie, ce n'est pas acceptable. Mon chef Michael Ignatief, mes cocos, tous les députés, les sénateurs du Québec, tous les députés et sénateurs du fédéral à travers le Canada vous appuient.

Monsieur Thomas Mulcair du parti NPD lors de sa présence à la manifestation du 5 juin 2009 pour le respect de «Air Canada Act» à mentionné qu'Air Canada doit respecter la loi et que lui, Jack Layton et son parti allaient travailler pour faire appliquer et respecter cette loi!

La loi sur la participation publique au capital d'Air Canada a déjà été mise à l'épreuve 11 ans après son adoption en 1999 lorsqu'Onex avait fait une offre d'achat hostile pour acquérir Air Canada. La cour supérieure du Québec a annulé son offre car elle ne respectait pas la loi dont voici un résumé :

**Nov. 5, 1999**

“Quebec judge says Onex offer illegal, breaking law which limits single shareholder in Air Canada to 10 per cent.”

Le ministre des transports, Jean-C. Lapierre, a annoncé le 2 mai 2005 que le gouvernement du Canada allait apporter des modifications législatives afin d'assurer que les obligations en matière de langues officielles continuent de s'appliquer à la nouvelle structure d'Air Canada, et que « L'exigence actuelle selon laquelle Air Canada doit exploiter des centres de maintenance à Montréal, Winnipeg et Mississauga continue de s'appliquer.»

Le 12 août 2009

L'Honorable James Michael Flaherty  
Ministre des Finances

Voici ce qui est arrivé à la base de Vancouver d'Air Canada qui n'est pas protégé par la loi! When the Air Canada Public Participation Act was put into effect, it called for the corporation Air Canada, to maintain operational and overhaul centres in the city of Winnipeg, the Montreal urban community and the city of Mississauga, but it did not include the city of Vancouver. As a result, the Lower Mainland has seen a haemorrhaging of jobs in the operational sector, in overhaul centres. A wide variety of jobs have been cut back. We believe Air Canada should be maintaining those jobs on the west coast of Canada, it should be maintaining those jobs in the Lower Mainland. This has an impact not just in the Richmond, Vancouver and Burnaby—New Westminster areas but of course right through the Lower Mainland. There are small businesses that depend on the dollars that are brought in through the provision of those jobs in operations and in overhaul.

OTTAWA - Air Canada Flight Attendants were heartened today when the Manitoba Government initiated Court Action in defense of the Flight Attendant base in Winnipeg. The government of Manitoba filed a Notice of Application, in the Court of Queen's Bench seeking a declaration that Air Canada's decision to close the Winnipeg's Flight Attendants base breaches the federal Air Canada's Public participation Act.

Cette loi permet de protéger des milliers d'emplois spécialisés au Canada. Si le gouvernement ne fait pas appliquer cette loi, des milliers d'emplois seront perdus au Canada et seront transférés en El Salvador. Voici comment la loi permet de protéger des milliers d'emplois.

- 1- Air Canada possède des avions qui ont besoin d'entretien.
- 2- Selon la loi d'Air Canada, la compagnie doit obligatoirement maintenir des bases d'entretien au Canada

Ceci est la meilleure protection d'emplois possible.

Maintenant si le gouvernement ne fait pas appliquer la loi, la majorité des employés d'entretien seront transférés à Aveos, anciennement ACTS, qui elle, n'est plus détenue par Air Canada. Des milliers d'emplois perdus au Canada

- 1- Aveos ne possède aucuns avions
- 2- La loi d'Air Canada ne s'applique pas à Aveos
- 3- Air Canada prévoyait et maintenant prévoit envoyer des avions en El Salvador après 2011 ou 2013.

Le 12 août 2009

L'Honorable James Michael Flaherty  
Ministre des Finances

Nous désirons vous confirmer certains engagements pris par Air Canada, sous réserve de l'approbation de son Conseil d'administration, relativement aux questions d'impartition qui concernent l'AIMTA.

Air Canada demandera à Aveos Performance aéronautique Inc. (Aveos) de ne pas impartir jusqu'au 31 mars 2011 les travaux de la révision générale qui doivent être effectués dans ses installations d'AEROMAN en El Salvador sur les appareils exploités par Air Canada.

La section locale 1751 vous remercie pour l'intérêt que vous porterez à cette lettre et un accusé de réception serait grandement apprécié.

Au nom de nos membres et en mon nom personnel, je vous prie d'accepter monsieur le ministre, nos salutations les plus distinguées.

Marcel St-Jean  
Président

c.c. Marlene Jennings, députée parti Libéral  
Gilles Duceppe, chef du Bloc Québécois  
Mario Laframboise, député Bloc Québécois  
Thomas Mulcair, NPD  
Yves Ferland, secrétaire archiviste

## Références

Loi sur la participation publique au capital d' Air Canada (1985, ch. 35 (4e suppl.) )

<http://lois.justice.gc.ca/fr/showtdm/cs/A-10.1>

Décret désignant le ministre des Finances comme ministre chargé de l'application de ladite loi

<http://lois.justice.gc.ca/fr/showdoc/cr/TR-89-98//20090708/fr?page=1>

Gestion ACE Aviation vend 70% des Services techniques d' Air Canada

<http://argent.canoe.ca/lca/infos/quebec/archives/2007/06/20070622-074823.html>

Réponse du Parti Conservateur du Canada suite aux demandes du Bloc Québécois en ce qui concerne la loi.

<http://www2.parl.gc.ca/HousePublications/Publication.aspx?Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=2&DocId=3679052>

Quebec judge says Onex offer illegal, breaking law which limits single shareholder in Air Canada to 10 per cent

<http://www.cbc.ca/news/background/aircanada/timeline.html>

Flight attendants applaud the Manitoba Government

<http://cupe.ca/air-canada/Flight-attendants-ap>

In the house NPD Bill would let Air Canada create jobs in Vancouver

<http://www.peterjulian.ndp.ca/node/779>

Air Canada prévoyait et maintenant prévoit envoyer des avions en El Salvador

[http://www.aimta1751.ca/bulletins/2009/principe/letter1\\_fr.pdf](http://www.aimta1751.ca/bulletins/2009/principe/letter1_fr.pdf)